

# APPEL À COMMUNICATIONS

## DEVELOPPEMENT REGIONAL GOUVERNANCE ET INNOVATION

*22 & 23 novembre 2024 à Casablanca - Maroc*

Le Groupe Atlantique (UNA) de Casablanca, en collaboration avec l'École Nationale d'Administration (ENA) de Côte d'Ivoire, organise un colloque international sur le thème « Développement Régional : Gouvernance et Innovation »

La régionalisation avancée a fait l'objet de Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, qui n'a cessé de rappeler l'importance de renforcer son déploiement à toutes les échelles institutionnelles. Il a, en effet, insisté sur l'importance d'asseoir un développement régional sur les bases du principe de bonne gouvernance. Ce dernier, étant largement inscrit dans la constitution de 2011, les collectivités territoriales sont tenues, d'une part de le traduire dans les faits, notamment dans leurs rapports avec le territoire et ses acteurs. D'autre part, de jeter les bases d'un développement territorial durable et intégré. C'est dans cet objectif que les lois organiques relatives aux collectivités territoriales ont introduit un certain nombre de règles relatives à la gouvernance dans leurs prérogatives de développement territorial.

Aujourd'hui, à l'aune de l'organisation de la coupe du monde, le Maroc s'est engagé dans une approche de responsabilisation de ses régions afin qu'elles soient prêtes au grand événement. C'est une occasion d'établir un système territorial d'actions collectives communes et intégrées, permettant de présenter des initiatives constructives et une proposition innovante, à la hauteur de cet événement d'exception, à même de renforcer le rayonnement des territoires. Quel est, aujourd'hui, l'état des lieux de la régionalisation avancée ?

Par ailleurs, les territoires étant des centres de prise de décisions et de coordinations entre différents acteurs, ils regroupent aujourd'hui des plateformes de déploiement des schémas régionaux d'aménagement de territoire (SRAT), des plans de développement régionaux (PDR), des plans d'action, de la régionalisation avancée, etc. Il est donc temps de mener une approche de développement territorial qui intègre toutes ces parties prenantes dans le processus de prise de décision.

Mis en relation, ces acteurs, qu'ils soient des institutions publiques, des collectivités territoriales, des entreprises ou des associations, constituent un réseau territorial où la gouvernance favorise leur compréhension et présente les prémisses d'un travail d'action fondé sur la concertation et la coordination. Dans cette optique, la notion de gouvernance souligne avec acuité la problématique du développement territorial.

Elle renvoie aussi à une question de pouvoir et d'influence dans un processus en réseau de prise de décision dans lequel l'État n'est plus le seul décideur. Le système territorial devient de plus en plus complexe en s'inscrivant dans un processus de pluralisation et de multiplicité des parties prenantes, ce qui poserait la problématique de l'absence de gouvernabilité ou d'ingouvernabilité.

Enfin, si la gouvernance territoriale met en exergue les proximités, qui ne sont pas seulement physiques mais également organisées ou fonctionnelles, Elle est avant tout fondée sur la multiplicité et la diversité des acteurs intervenant à l'échelle territoriale, les échanges et les collaborations sont nécessaires pour « féconder des interactions ». Cela aboutit à un système de gouvernance territoriale fondé sur le réseau et favorisé par les proximités fonctionnelles, facteurs d'innovation. L'innovation dans le domaine de la gouvernance territoriale suppose la réunion simultanée de plusieurs "ingrédients socio-organisationnels", allant de la présence d'une diversité d'acteurs à une autonomie d'action et une rupture des modes de gouvernance classiques, en passant par un regroupement dense de proximité sur un lieu géographique réduit.

Ces éléments, loin d'être exhaustifs, peuvent être abordés sous l'angle des disciplines classiques de la gouvernance (stratégie, ressources humaines, finance, systèmes d'information, marketing, etc.). Ils peuvent également être traités sur une base sectorielle ou des champs de compétences des territoires (santé, éducation, urbanisme/habitat/logement, transport, développement économique, emploi, intégration sociale, culture, captation des ressources naturelles, sécurité et risque, innovation et accès au numérique, etc.). L'analyse peut aussi porter sur le jeu d'acteurs, les relations et interactions entre parties prenantes, les partenariats et coopérations entre des acteurs concernés (les groupes sociaux, les habitants, les citoyens, les entreprises, etc.) ; les acteurs décideurs (les élus, les administrations, les techniciens, etc.) ; les acteurs intéressés (les associations, les experts, les mandataires, etc.).

## **PROPOSITION DE COMMUNICATION**

Cette rencontre scientifique se propose d'analyser les conditions optimales de réalisation du développement territorial dans le contexte africain en tenant compte des paradigmes dominants. Il s'agit :

- (i) d'établir l'état des lieux de la régionalisation avancée ;
- (ii) d'examiner les paradigmes alternatifs de la gouvernance et ses potentielles contributions au processus de développement régional ;
- (iii) de prospecter de nouvelles pratiques innovantes qui tiennent compte des exigences des transitions sociales et écologiques et de faire des recommandations susceptibles d'accélérer le processus de développement territorial.

Les propositions de communication doivent apporter des contributions sur ce thème et peuvent provenir de divers champs disciplinaires : économie, géographie, gestion, droit, sociologie, sciences politiques, démographie, histoire, sciences de l'environnement, santé, etc.

Les communications peuvent aborder des aspects théoriques ou méthodologiques, mais les travaux de terrain sont particulièrement valorisés. Les propositions doivent être rédigées en français ou en anglais sous forme de résumé de 800 à 1500 mots (soit environ 4500 à 8700 caractères), incluant un titre, les noms et affiliations des auteurs, des mots-clés, et une bibliographie. Elles doivent fournir le contexte, la problématique, la méthodologie, les sources de données, et les principaux résultats attendus ou obtenus. Le respect de ces consignes est essentiel pour l'examen par le comité scientifique du colloque.

Les communications retenues seront discutées lors d'ateliers thématiques, permettant un échange approfondi sur les enjeux de la gouvernance territoriale et des innovations nécessaires pour le développement régional, en réponse aux défis majeurs du 21<sup>ème</sup> siècle.

Pour une meilleure organisation, ce colloque sera organisé autour des ateliers consacrés aux thématiques réparties selon des axes suivants :

### **Axe 1 : Régionalisation avancée : État des lieux**

1. Décentralisation et déconcentration ;
2. Planification multi acteurs ;
3. État d'exécution de la planification territoriale ;
4. État de la réforme de l'administration territoriale;
5. La fonction publique territoriale.

### **Axe 2 : Fondements de la Gouvernance territoriale, Pouvoir central et Autonomie politique des collectivités territoriales**

1. Cadre juridique et institutionnelle de la gouvernance territoriale ;
2. Principes éthiques de la gouvernance territoriale ;
3. Fondements économiques de la gouvernance territoriale ;
4. Droits et devoirs des collectivités territoriales ;
5. Décentralisation et redistribution des pouvoirs ;
6. Gouvernance et développement durable ;
7. Décentralisation du pouvoir et "motivation fiscale" des contribuables ;
8. Mécanismes de coordination et de coopération entre les gouvernements central, régional et local ;
9. Utilisation optimale des plateformes et des forums de dialogue ;
10. Finances et fiscalités incitatives comme stimulant aux investissements locaux.

### **Axe 3 : Enjeux et défis de l'intelligence territoriale dans le processus de développement**

1. Concepts et théories de l'intelligence territoriale ;
2. Collecte et gestion des données territoriales ;
3. Analyse et visualisation des données territoriales ;
4. Planification stratégique et aménagement du territoire ;
5. Participation citoyenne et gouvernance collaborative ;
6. Innovations technologiques pour l'intelligence territoriale ;
7. Défis sociaux et environnementaux ;
8. Disparités et inégalités régionales
9. Économie et développement territorial ;
10. Résilience et gestion des risques territoriaux ;
11. Politiques publiques et cadres réglementaires ;
12. Éducation et formation pour l'intelligence territoriale ;
13. Coopération et partenariats internationaux ;
14. Impacts sociaux de la gouvernance territoriale.

### **Axe 4 : Innovations et pratiques nouvelles dans la gouvernance des territoires**

1. Aménagement des territoires urbains et ruraux ;
2. Gestion des ressources naturelles et environnementales ;
3. Développement économique et zones d'activité ;
4. Logement et habitat ;
5. Innovation technologique et smart cities ;
6. Participation citoyenne et gouvernance territoriale ;
7. Adaptation au changement climatique et résilience ;
8. Réglementation et politiques publiques ;
9. Aménagement du territoire et développement durable ;
10. Renouvellement urbain et revitalisation ;
11. Financement et partenariats pour l'aménagement.

## **Axe 5 : Technologie de l'Information et la Communication (TIC) et gouvernance des territoires**

1. Concepts et principes de la gouvernance intelligente ;
2. Technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
3. E-gouvernance et services publics numériques ;
4. Smart Cities et territoires intelligents ;
5. Participation citoyenne et gouvernance collaborative ;
6. Mobilité urbaine intelligente ;
7. Gestion intelligente des ressources ;
8. Sécurité urbaine et résilience ;
9. Cadres juridiques et réglementaires ;
10. Financement et partenariats pour la gouvernance intelligente ;
11. Éducation et renforcement des capacités acteurs locaux aux technologies et à la gouvernance intelligente ;
12. Technologie et gouvernance territoriale.

## **Axe 6: Mobilité et transport durable**

1. Politiques et stratégies de mobilité durable ;
2. Transport public et mobilité collective ;
3. Mobilité active et douce ;
4. Technologies et innovations pour la mobilité durable ;
5. Planification urbaine et mobilité ;
6. Impacts environnementaux des transports ;
7. Économie et financement de la mobilité durable ;
8. Accessibilité et inclusion dans la mobilité ;
9. Sécurité routière et transport durable ;
10. Participation citoyenne et gouvernance dans la mobilité ;
11. Désenclavement des territoires et préservation des espaces naturels.

## **Axe 7 : Gouvernance du foncier et des territoires ruraux**

1. Cadres juridiques et réglementaires ;
2. Institutions et structures de gouvernance foncière ;
3. Transparence et responsabilité dans la gestion foncière ;
4. Participation des communautés et gouvernance territoriale ;
5. Accès équitable à la terre et justice foncière ;
6. Technologies et innovations pour la gouvernance foncière ;
7. Planification et aménagement des territoires ruraux ;
8. Développement économique et gestion des ressources naturelles ;
9. Éducation, formation et renforcement des capacités ;
10. Politiques publiques et programmes de développement axés sur le foncier ;
11. Coopération internationale et partenariats ;
12. Résilience et adaptation au changement climatique.

## **Axe 8 : Gouvernance territoriales et protection des écosystèmes et de la biodiversité**

1. Cadres juridiques et politiques de conservation ;
2. Planification et aménagement des espaces naturels ;
3. Économie de la conservation et des ressources naturelles ;
4. Innovations dans la restauration écologique et la reforestation ;
5. Lutte contre la déforestation et la dégradation des écosystèmes ;
6. Protection de la biodiversité ;
7. Contributions des forêts à la lutte contre le changement climatique (séquestration du carbone) ;
8. Suivi et évaluation de la gestion forestière ;
9. Conflits d'usage et résolution des conflits ;
10. Coopération internationale et partenariats pour la conservation.

## CALENDRIER

Diffusion de l'appel à communication	<b>29 juin 2024</b>
Date limite pour la soumission des intentions de communication	<b>22 septembre 2024</b>
Notification des décisions d'acceptation ou de refus des intentions de communication	<b>07 octobre 2024</b>
Date limite pour l'envoi des textes définitifs (ateliers thématiques et ateliers doctoraux)	<b>05 novembre 2024</b>
Tenue effective du Colloque	<b>23 novembre 2024</b>

Site web : [www.una.ma](http://www.una.ma)

|

Email : [colloque@una.ma](mailto:colloque@una.ma)

## CONDITIONS DE SOUMISSION

Les intentions de communications doivent être envoyées sous forme d'un résumé étendu de 800 à 1500 mots au maximum (soit environ 4500 caractères à 8700 caractères) comportant :

- Le titre de la communication ;
- Le ou les auteurs (avec leurs coordonnées e-mail) ;
- Les enjeux du sujet ;
- La problématique et les questions de recherche ;
- Le positionnement théorique ;
- La méthodologie de recherche ;
- Les principaux résultats (attendus ou obtenus) ;
- Les références bibliographiques.

Les intentions de communications peuvent être rédigées en français ou en anglais et envoyées à l'adresse mail **colloque@una.ma avant le 22 septembre 2024.**

Le texte complet d'une vingtaine de pages (8000 mots au maximum) doit être envoyé à la même adresse au plus tard le 06 novembre 2024.

## CONSIGNES DE RÉDACTION

Les auteurs doivent soumettre leur texte dans l'une des deux langues (Anglais ou Français) en précisant communication se rapportant à l'axe (« Axe 1 : ... » par exemple), et le sous- thème (« 2. ... » par exemple).

Le papier doit être en format Word, taille A4, Calibri 11, interligne simple, marges 2.5 cm, haut, bas, droite, gauche. Il ne doit pas dépasser 70.000 signes (espaces, résumé, annexes, notes et bibliographie compris). Pour les communications soumises en français, chacune doit être précédée d'un résumé en français et en anglais de 500 mots maximum et de trois à cinq mots clés également en français et en anglais. Un titre en anglais doit être fourni. De même pour les communications soumises en anglais.

Les résumés, en français comme en anglais, devront comprendre notamment les éléments suivants : thème, contexte et objectifs, problématique, principaux ancrages théoriques, protocole méthodologique, principaux résultats, ...